

IL EST ORDONNÉ,—Qu'aux termes de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse complète à son rapport dans les cent cinquante (150) jours qui suivront le dépôt.

IL EST ORDONNÉ,—Que le premier rapport du Comité de la Chambre soit de format bilingue, tête-bêche, avec couverture glacée, que le tirage soit de cinq mille (5,000) exemplaires, qu'une photographie des membres du Comité figure sur une page et que figure également, selon la présentation habituelle, une liste des témoins, des réunions et des mémoires reçus.

À 17 h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h30 le mercredi 21 juin 1989.

LE MERCREDI 21 JUIN 1989

(Réunion n° 17)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 18, dans la salle 306 de l'édifice de l'ouest, sous la présidence de John Reimer (président).

Membres du Comité présents : Ethel Blondin, Ken Hughes, Wilton Littlechild, John Reimer, Robert E. Skelly, Stanley Willbee.

Membres suppléants présents : Bob Speller remplace Robert Nault.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Wendy Moss, attachée de recherche; Peter Niemczak, adjoint de recherche. *Du personnel du Comité* : Georges Royer, réviseur. *Du Bureau de la traduction du Secrétariat d'État* : Michel Linteau, traducteur.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement et de son ordre de renvoi du jeudi 20 avril 1989, le Comité poursuit l'étude du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. (*Voir les Procès-verbaux et Témoignages du mercredi 26 avril 1989, fascicule n° 2.*)

Le Comité poursuit l'étude d'un projet de rapport à soumettre à la Chambre sur le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

À 18 h 08, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.